

1781

Mercredi 20 octobre 1971

Aide aux victimes des troubles
du Pakistan oriental.

Département politique. Proposition du 14 octobre 1971 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
18 octobre 1971 (adhésion).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 19 octobre
1971 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le Département
des finances et des douanes et le Département de l'économie pu-
blique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Un crédit de 10 millions est ouvert pour la poursuite de l'action
d'aide de la Confédération aux victimes des événements survenus
au Pakistan oriental. Cette somme permettra de soutenir, d'une
part, les opérations des Nations Unies et, d'autre part, celles
des grandes organisations suisses d'entraide. La Confédération
pourra également, comme elle l'a déjà fait, accorder directement
les secours qu'elle jugera utiles aux autorités des deux pays
concernés.
2. Le montant précité fera l'objet d'une demande de crédit supplé-
mentaire urgent et sera imputé au poste 201.493.23 "Frais résul-
tant des oeuvres internationales".

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10 pour exécution
- FZD 9 poursuite des opérations d'urgence.
- EFK 2
- Fin. Del. 2
- EVD 5

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. W. W.



o.222.Pak./Inde.- AL/WD/am.bi

Berne, le 14 octobre 1971

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lAide aux victimes des troubles
du Pakistan oriental

Donnant suite aux propositions du Département politique, le Conseil fédéral a octroyé, par décisions des 14 juin et 11 août 1971, d'abord 1 million, puis 6 millions de francs pour l'aide en faveur des réfugiés pakistanais en Inde et de la population souffrante au Pakistan oriental. A ces 7 millions se sont encore ajoutés des dons en produits alimentaires (lait et céréales) pour environ 3,5 millions de francs imputés aux crédits spéciaux destinés à cette aide, ce qui porte jusqu'ici les prestations de la Confédération à quelque 10,5 millions de francs. Ces crédits ont été entièrement utilisés. Par la présente proposition, le Département souhaite inviter le Conseil fédéral à libérer un nouveau montant, dont l'importance soit en rapport avec l'étendue persistante du désastre, pour la poursuite des opérations d'urgence.

Au retour de la mission de reconnaissance qui lui avait été confiée en juillet par le Département politique, M. Otto Burkhardt, adjoint à l'Office fédéral de la protection civile et expert chevronné de l'aide en cas de catastrophe, s'était nettement prononcé en faveur de la priorité absolue à donner à l'aide sur place, l'hospitalisation éventuelle d'enfants malades en Suisse devant être réservée, le cas échéant, pour une phase ultérieure. Cette appréciation de la situation a trouvé un large écho aussi bien à

./.

- 2 -

travers les sondages effectués par le Département auprès des gouvernements de La Nouvelle Delhi et d'Islamabad qu'auprès des principales organisations suisses d'entraide qui se sont toutes déclarées convaincues qu'il faut agir sur place en Inde et au Pakistan oriental. L'action de la Confédération s'est concentrée sur des livraisons de secours matériels provenant de Suisse, sur des achats en Inde ou dans les pays voisins; nous avons soutenu financièrement la Croix-Rouge suisse (CRS) et ultérieurement aussi les autres principales organisations d'entraide internationale de notre pays; enfin, la Confédération s'est associée aux opérations de vaste envergure des Nations Unies. On trouvera en annexe un résumé de l'emploi des 10,5 millions de francs affectés jusqu'à maintenant à ces actions.

Il est à peine nécessaire d'insister sur l'impérieux devoir de poursuivre la tâche. La situation dans les camps en Inde, au nombre de plus de 600, demeure extrêmement critique; elle s'est aggravée au cours des derniers mois sous l'effet de la mousson et de nouvelles inondations catastrophiques, en particulier dans la province de Bihar. Au début, le Gouvernement indien avait prévu un programme d'assistance d'une durée de six mois en espérant que, dans ce délai, une solution politique interviendrait et que les réfugiés retourneraient chez eux. Cette période est actuellement dépassée et il apparaît peu probable qu'une solution de ce genre se fasse jour à brève échéance. L'Inde se voit ainsi obligée de prolonger, sans terme prévisible, son action d'assistance. On parle actuellement de 9 millions de réfugiés; il est vraisemblable que les autorités indiennes elles-mêmes en ignorent le nombre exact, l'afflux de malheureux se poursuivant quotidiennement. Dans une déclaration faite à Genève le 5 octobre à la session annuelle du Comité exécutif du Haut Commissaire pour les réfugiés, le délégué de l'Inde évaluait à 558 millions de dollars le montant qui serait nécessaire pour pourvoir à l'assistance des réfugiés pakistanais pendant les 6 mois à venir. De leur côté, les Nations Unies ont fait savoir que les fonds qu'elles avaient réunis à l'intention des réfugiés pakistanais en Inde, soit 114 millions de dollars donnés par 48 gouver-

- 3 -

nements (sous forme d'espèces ou en nature), avaient été utilisés dans leur totalité.

Du côté pakistanais, la situation n'est guère moins tragique. Les événements qui ont secoué le Pakistan oriental, provoquant le départ d'une grande partie de la population, ont ébranlé l'économie du pays et conduit à une détérioration croissante des conditions de vie, avec toutes les conséquences que cela comporte, dont le chômage et la famine. La gravité de cet état de choses a amené le Secrétaire général des Nations Unies à désigner également un représentant spécial pour la coordination de l'aide au Pakistan oriental, avec siège à Dacca et, le 19 septembre, U'Thant lançait à tous les gouvernements un appel à la solidarité internationale pour venir en aide à la population concernée. Selon de tous récents communiqués de presse, au flux de réfugiés qui s'est écoulé vers l'Inde pour des causes politiques, s'ajoute maintenant un nouvel exode: celui des affamés, attirés peut-être par la rumeur des secours distribués dans les camps voisins. Il est urgent d'enrayer ces nouveaux déplacements en masse d'expatriés qui, non seulement, aggravent le problème déjà existant, mais risquent de soulever la population indienne contre les nouveaux venus.

Nous avons continué à être régulièrement informés par les Nations Unies du montant de l'aide fournie par les autres gouvernements au Haut Commissariat pour les réfugiés, en sa qualité de point central pour l'aide aux réfugiés pakistanais en Inde. En tête de liste on trouve, bien entendu, le Gouvernement des Etats-Unis dont les contributions se sont élevées jusqu'ici, pour les réfugiés en Inde seulement, à 70,5 millions de dollars, représentant les 2/3 de l'aide réunie sous l'égide des Nations Unies. Bien que la Confédération figure au 10^e rang des donateurs, elle est dépassée de loin par la Suède qui, sans compter l'apport de ses oeuvres privées, notamment du "Rädda Barnen", la très active branche suédoise de l'Union internationale de protection de l'enfance (UIPE), a déjà versé 6 millions de dollars au Haut Commissariat pour les réfugiés. La

./.

- 4 -

Norvège et les Pays-Bas, dont les dons gouvernementaux respectifs se situent autour de 2 millions de dollars, dépassent aussi nos prestations aux Nations Unies.

Nous sommes d'avis qu'un nouveau geste devrait être accompli très prochainement par la Confédération sur le plan multilatéral: un nouveau don d'un million de dollars au Haut Commissariat pour les réfugiés porterait notre contribution aux opérations de secours d'urgence des Nations Unies à 2,5 millions de dollars, ce qui placerait la participation du Gouvernement suisse au niveau de celle du Gouvernement néerlandais. Un certain montant devrait aussi être disponible pour l'aide à la population victime de la situation au Pakistan oriental, par la voie de l'UNEPRO ("United Nations East Pakistan Relief Operation"). D'autre part, il est probable que l'opération "Sauver les enfants du Bengale", entreprise par les organisations suisses d'entraide qui prévoient une dépense globale de 9 millions de francs, ne pourra pas être couverte entièrement par l'initiative privée. Nous estimons que la Confédération devrait, le moment venu, mettre à la disposition de ces organisations le montant qui pourrait faire défaut pour tenir les engagements pris. Jusqu'ici, 4 millions de francs ont toutefois déjà été réunis par appels au public. Enfin, une certaine réserve devrait être envisagée. Dans l'ensemble, nous pensons qu'un nouveau crédit de l'ordre de 10 millions de francs devrait être octroyé par le Conseil fédéral, dans les meilleurs délais, pour la poursuite de l'oeuvre de solidarité internationale entreprise. Ce montant devrait être accordé, comme les précédents, par voie de crédit supplémentaire urgent et débité à la rubrique 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres internationales".

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

- 5 -

BILAN OFFICIELLE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE
POUR LES RÉFUGIÉS PAKISTANAIS EN INDE

1. Un crédit de 10 millions est ouvert pour la poursuite de l'action d'aide de la Confédération aux victimes des événements survenus au Pakistan oriental. Cette somme permettra de soutenir, d'une part, les opérations des Nations Unies et, d'autre part, celles des grandes organisations suisses d'entraide. La Confédération pourra également, comme elle l'a déjà fait, accorder directement les secours qu'elle jugera utiles aux autorités des deux pays concernés.

2. Le montant précité fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire urgent et sera imputé au poste 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres internationales".

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Annexe:

récapitulation de l'aide officielle
de la Confédération (état au 14 octobre 1971)

UIPE (Union internationale de protection
de l'enfance)

Pour rapport joint: en faveur des enfants du Pakistan.

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information

1) pour la nutrition d'enfants les plus frappés
par les événements

2) pour le rééquipement et le fonctionnement de
centres d'accueil et de soins médicaux pour
enfants orphelins ou séparés de leurs parents (2^e appel du
Secrétaire général des Nations Unies invitant les
gouvernements et organisations non gouvernementales
à secourir également la population du Pakistan
oriental)

AIDE OFFICIELLE DE LA CONFEDERATION SUISSE
POUR LES REFUGIES PAKISTANAIS EN INDE

Etat au 14 octobre 1971

ACF du 14.VI.1971	1 ^e contribution fédérale	Fr.	1.000.000.-
ACF du 11.VIII.1971	2 ^e contribution fédérale	"	6.000.000.-
t o t a l		Fr.	7.000.000.-
			=====

Actions entreprises dans le cadre des deux contributions précitées

- Croix-Rouge suisse: pour diverses actions	Fr.	500.000.-
- 1.500.000 doses de vaccin anticholérique	"	225.000.-
- 5.000.000 de comprimés pour la purification de l'eau	"	13.000.-
- 540 tentes	"	199.527.-
- 5.000 toiles de tente	"	23.000.-
- 2.194.500 comprimés Mexaform	"	155.610.-
- 10.000 couvertures	"	99.219.-
- 5 tonnes de matériel de pansement	"	120.000.-
- acompte à valoir d'une commande de 40 tonnes de Nestum (babyfood) auprès de Nestlé-India, valeur environ 300.000 francs	"	263.807.-
- frais d'emballage et de transport	"	50.837.-
- UIPE (Union internationale de protection de l'enfance)	"	250.000.-

Appui financier pour son programme d'aide d'urgence et de réhabilitation en faveur des enfants du Pakistan (action simultanée au Pakistan et en Inde)

Président de l'UIPE: Ambassadeur A. Lindt
Président d'honneur: Mme Indira Gandhi

- " <u>Enfants du Monde</u> " (Comité national suisse de de l'UIPE)	"	500.000.-
---	---	-----------

Président: M. P. Chaudet, ancien Conseiller fédéral

1) pour la renutrition d'enfants les plus frappés par les événements

2) pour le rééquipement et le fonctionnement de 3 centres d'accueil et de soins médicaux pour enfants orphelins ou séparés des leurs (2^e appel du Secrétaire général des Nations Unies invitant les gouvernements et organisations non gouvernementales à secourir également la population du Pakistan oriental)

à r e p o r t e r Fr. 2.400.000.-

- 2 -

	r e p o r t	Fr. 2.400.000.-
- CICR (Comité international de la Croix-Rouge)		" 500.000.-
installation d'une délégation à Dacca et mise en place d'un service de recherches de disparus, d'échange de nouvelles et si possible de regroupement de familles (un service analogue sera également mis en oeuvre par le CICR en Inde), visites de détenus		
- HCR (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés)		" 4.100.000.-
(suite au 1er appel du Secrétaire général des Nations Unies)		
1 million de dollars offert au HCR pour l'achat de riz et de matières grasses		
		Fr. 7.000.000.-

En marge des contributions fédérales précitées

- 250 t de lait en poudre entier, soit:		
50 t expédiées en mai 1971 par mer		
à la Croix-Rouge indienne	Fr. 300.000.-	
100 t remises au CICR pour son action en Inde	" 600.000.-	
100 t remises à l'action "Sauvez les enfants du Bengale"	600.000.-	" 1.500.000.-
- HCR/PAM (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés/Programme alimentaire mondial)		
remise de \$ 467.062.-, soit la contre-valeur de 6.123 t de blé		
		" 1.943.941.-
	t o t a l	Fr. 10.443.941.-
		=====

Récapitulation de l'aide de la Confédération à ce jour:

1. Dons imputés à la rubrique 201.493.23	Fr. 7.000.000.-
2. Compte laitier (Division de l'agriculture/DEP)	" 1.500.000.-
3. Convention relative à l'aide alimentaire (céréalière) rubrique 201.493.24	" 1.943.941.-
	Fr. 10.443.941.-
	=====